

Jeunesse et Sports

REF : DJS2016002

Signataire : ABW

Séance du Conseil Municipal du 24/03/2016

RAPPORTEUR : Salah CHIBAH

OBJET : CMA TENNIS : avenant n°1 à la convention triennale de partenariat.

EXPOSE :

Le Conseil municipal a approuvé une convention de partenariat avec le CMA Tennis pour les exercices 2016 à 2018. Cette convention prolonge une relation de confiance établie de longue date avec l'association, basée notamment sur la reconnaissance de son savoir faire, la prise en compte de son objectif associatif d'éducation au sport et par le sport comme concourant activement aux objectifs définis par la Commune en matière de pratique sportive.

L'un des éléments principaux de cette convention est la mise à disposition exclusive du CMA du stade de Tennis André KARMAN. Le gros entretien de cette structure revient à la Commune , propriétaire, mais dans certains cas, il convient de permettre à l'association de proposer et de faire réaliser des travaux d'entretien ou d'amélioration du site, lorsqu'elle réussit à mobiliser des fonds privés, que ce soit dans le cadre d'obtention de subventions publiques ou au titre de la conclusion d'opérations de parrainages sportifs. Ces éventuels travaux doivent naturellement se faire avec l'autorisation ponctuelle et sous le contrôle technique de la Commune. Par ailleurs, toujours dans l'objectif de permettre à l'association de développer des parrainages et mécénats sportifs profitant in fine au club, il convient de l'autoriser à mettre certaines installations du stade de tennis à disposition des parrains et mécènes, dans des conditions à préciser au cas par cas.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'avenant à intervenir avec le CMA TENNIS et d'adopter la délibération jointe en annexe du présent rapport.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 24 MARS 2016

Présents :..... 36

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 24 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 Mars, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mmes TLILI Leïla, GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mmes ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,****

POUVOIRS :

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Soizig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MERCADER Y PUIG Maria	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. Damien BIDAL

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Éducation de la Jeunesse et des Sports / Direction des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2016002

Signataire : ABW

OBJET : CMA TENNIS : avenant n°1 à la convention triennale de partenariat.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la convention triennale de partenariat conclue le 18 décembre 2015 entre la Commune et l'association CMA TENNIS ;

Considérant qu'il convient de modifier la convention susvisée afin d'encadrer les conditions de réalisation de travaux sur le stade de tennis André KARMAN, de permettre à l'association de conclure des conventions de mécénat ou de partenariat sportif, et de mettre ponctuellement les installations sportives à la disposition des mécènes et parrains ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention triennale de partenariat conclue le 18 décembre 2015 entre la Commune et l'association CMA TENNIS afin notamment :

- d'encadrer les conditions de réalisation par l'association de travaux sur le stade de tennis André KARMAN ;
- de permettre à l'association de conclure des conventions de mécénat ou de partenariat sportif ;
- et de prévoir les modalités de mise à disposition ponctuelle des installations sportives à la disposition des mécènes et parrains.



L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

Reçu en préfecture le : 25/03/2016

Publié le : 25/03/2016

Certifié exécutoire le : 25/03/2016

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

